



APA et ASH dépt 93

Seine-St-Denis - Source seinesaintdenis.fr

Ouvrez les liens avec le clic droit de votre souris et sélectionnez "Ouvrir le lien dans un nouvel onglet" ou "dans une nouvelle fenêtre".

* MAJ régulières sur notre site internet

**Pour Bien Choisir
sa Maison de Retraite**
SERVICE GRATUIT



Chrystèle Fernandez
Conseillère Technique

Tél. fixe direct : **09.75.55.61.46**
(ligne fixe sans surcoût)

planretraite@orange.fr

www.plan-retraite.fr
www.infomaisonsderetraite.fr



Depuis 1996,
une qualité d'écoute et de conseil,
un service à dimension humaine.

0 800 575 584 Service & appel
gratuits
N° Vert en appel gratuit



Découvrez notre
« **GUIDE PRATIQUE** de l'entrée
en Maison de Retraite » !

Scannez le QR code
ou sur www.infomaisonsderetraite.fr/guide/



APA 93 infomaisonsderetraite.fr/dossiers-apa/#seinsaintdenis

Tous les dossiers APA en ILE DE FRANCE infomaisonsderetraite.fr/dossiers-apa/



APA 93 au DOMICILE

PDF FORMULAIRE national APA 93 cerfa 16301*01

Ce formulaire unique permet de faire une **demande d'aides à l'autonomie pour une personne âgée vivant à domicile** (soit l'Accompagnement à domicile mis en place par les caisses de retraite soit l'APA au domicile mise en place par les départements).

Lien Foire aux questions chèques ADPA CESU



APA 93 en ETABLISSEMENT

PDF FORMULAIRE APA 93 en ETABLISSEMENT

Infos : Fusion du TARIF soins et du TARIF dépendance pour les résidents de certains départements (dont le 93 en IDF)

Depuis juillet 2025, certains départements (dont le 93) expérimentent un forfait global unique relatif aux soins et à l'entretien de l'autonomie (fusion du TARIF soins et du TARIF dépendance).

Pour les résidents des Ehpad implantés dans ces départements, la conséquence directe est le paiement d'un forfait global unique de 6.10 €/jr pour ces dépenses quels que soient leurs revenus.

Il n'y a plus de dossier APA à constituer.

>>> <https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/actualites/financement-des-ehpad-une-experimentation-dans-23-departements>



CALCUL de l'APA en établissement

Pour chaque établissement, nous vous aidons à estimer le montant de l'APA perçu en fonction du GIR ainsi que le Reste à Charge.

Contactez-nous pour une SIMULATION personnalisée !

N° Tél Fixe 09 75 55 61 46 ou N° Vert 0 800 575 584

Site Internet Conseil Départemental de Seine St Denis 93 - seinesaintdenis.fr

• **Allocation Départementale Personnalisée Autonomie (ADPA)**

• **Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis**

Esplanade Jean-Moulin 93000 Bobigny

Tél. : **01 43 93 93 93**





APA et ASH dépt 93

Seine-St-Denis - Source seinesaintdenis.fr

Ouvrez les liens avec le clic droit de votre souris et sélectionnez "Ouvrir le lien dans un nouvel onglet" ou "dans une nouvelle fenêtre".

APA : Les chiffres clés 2026

APA au DOMICILE = Montant PLAN D'AIDE – Participation

L'APA au domicile permet de financer partiellement ou en totalité les dépenses nécessaires vous permettant de rester au domicile.

L'APA à domicile est égale au montant de la fraction du plan d'aide que vous utilisez diminué d'une somme restant à votre charge.

Ce reste à charge ou participation est calculée en fonction de vos ressources.

Montants mensuels maximum des plans d'aide au DOMICILE

Pour un GIR 1	2 080,33 €
Pour un GIR 2	1 682,30 €
Pour un GIR 3	1 215,99 €
Pour un GIR 4	811,52 €

PARTICIPATION du bénéficiaire au DOMICILE

Revenu mensuel < 933,89 €

Aucune participation n'est demandée.

933,89 € < Revenu mensuel < 3 439,31 €

La participation varie de 0 % à 90 % du montant du plan d'aide.

Revenu mensuel > 3 439,31 €

La participation du bénéficiaire est égale à 90 % du montant du plan d'aide proposé

APA en ETABLISSEMENT = TARIF Dépendance – Participation

L'APA en établissement (en Ehpad ou en Usld) permet de couvrir une partie du TARIF DEPENDANCE correspondant au GIR du bénéficiaire.

Une participation financière reste à votre charge en fonction de vos ressources.

PARTICIPATION du bénéficiaire en ETABLISSEMENT

TD = Tarif Dépendance

TD 5/6 = Tarif Dépendance pour un GIR 5/6

TD Bénéficiaire = Tarif Dépendance correspondant au GIR du bénéficiaire

Revenu mensuel < 2 846,77 €

La participation est égale au tarif dépendance GIR 5 et 6 de l'établissement.

Participation = Tarif Dépendance 5/6

2 846,77 € < Revenu mensuel < 4 379,64 €

La participation est progressive en fonction des revenus du bénéficiaire.

Revenu mensuel > 4 379,64 €

Participation = (TD 5/6) + 80% (TD Bénéficiaire - TD 5/6)



En savoir + [GUIDE de l'APA au domicile et en établissement Paris / IDF](#)



